



Le 11 octobre 2016

« JE PARTAGE VOTRE ANALYSE »...

Compte-rendu du CTE du 10 octobre 2016

7 Représentants CGT, 2 FO et 1 CFDT

Le Directeur nous a adressé cette phrase à de nombreuses reprises ! Il semble partager un certain nombre d'analyses avec la CGT. Louche ? Bizarre ? A voir.

Nous verrons s'il est véritablement capable de faire avancer les choses. Celles sur lesquelles il peut agir en sa qualité de Directeur...

Le Directeur nous annonce pendant ce CTE que le CH Lavour serait en déficit en 2016. Ce n'est pas un scoop et ça fait longtemps que la CGT partage...l'analyse du sous-financement de notre hôpital !!!

1- FINANCEMENT DE L'EHPAD

La loi d'adaptation de la société au vieillissement prévoit une réforme de la tarification et de la contractualisation sous forme de Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Nous allons passer d'une logique d'approbation des dépenses à la réalisation d'un Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD). L'établissement va déterminer une prévision des recettes en fonction de ses prévisions d'activité (!).

Commentaires CGT :

Avec ces changements de financement il est à craindre une restriction des budgets. Si c'est le cas, les répercussions seront immédiates sur les conditions de travail déjà marquées par une forte charge de travail et aggravées par des manques de personnels. Le risque d'épuisement professionnel, lié à la pression affective et professionnelle, est déjà important. La confrontation journalière à la souffrance, à la déchéance physique et mentale, à la mort, sont autant de risques pour la santé psychique des soignants et constituent un aperçu des risques psychosociaux encourus.

La CGT a demandé qu'un travail de prévention soit réalisé via le CHSCT.

C'est dans ce contexte que l'ARS met en place des outils permettant de calculer à la baisse les besoins des usagers en soin et de générer des économies.

Un socle de prestations sera obligatoire : administration générale, accueil hôtelier, restauration, blanchissage et animation de la vie sociale.

Nous craignons que ce soit par ce socle que le CH Lavour fasse lui aussi des économies, comme par exemple sur la restauration, les soins dit de « confort », le traitement du linge....Autant de services garantis qui risquent fort de voir leurs tarifs augmenter.

La CGT refuse que les résidents et les agents « casquent » et paient cher cette réforme. Le service public et les aides à la personne ne sont pas destinés à faire du profit. Cette réforme ne va pas dans le bon sens du progrès. La CGT du CH Lavour la dénonce et exige des moyens pour les services des personnes âgées, à la hauteur des enjeux sociétaux.

2- ORGANISATION DU BLOC OPERATOIRE INFIRMIERS ET AS

Commentaires CGT :

Le planning semble convenir à l'équipe IDE mais les effectifs pour le faire tourner ne sont pas au RDV. Il manque une infirmière. Dans ce contexte nous avons demandé le report du vote...en attendant que les effectifs soient au complet !

Pour ce qui concerne le roulement des AS on constate une nette diminution des effectifs AS.

Vote organisation AS : CGT Contre (7) FO également. La CFDT a voté Pour.

3 – NOUVELLES ORGANISATIONS DES SECRETAIRES AUX URGENCES

Commentaires CGT :

C'est un planning en 12 heures qui ne porte pas son nom. Les collègues vont faire des journées d'amplitudes variables, parfois de 11h45 pour une moyenne de 35 heures/semaine et donc 0 RTT pour elles !!! Les seuls agents du CH Lavour dans ce cas. C'est inacceptable. Pour la CGT c'est NON à cette arnaque

Vote : CGT contre (7) Fo également. CFDT s'est abstenue.

4 – REORGANISATION DE LA MEDECINE

Commentaires CGT :

C'est la énième réorganisation de la médecine qu'on nous présente en CTE ! Pour les mêmes raisons, les mêmes problèmes, les mêmes arguments, les mêmes attentes et malheureusement bien souvent les mêmes déceptions et désillusions !!

On peut toujours améliorer les choses, certes, essayer quelque chose comme le propose la DSSI, pourquoi pas, mais enfin ça commence à bien faire...

Vote : CGT contre (7) et FO également (2) CFDT aussi (1)

5- PROTOCOLE PARCOURS PROFESSIONNELS CARRIERES ET REMUNERATIONS

Le protocole PPCR est un accord qui a été rejeté par la majorité des organisations syndicales de la Fonction Publique. Il comprend entre autre de maigres revalorisations des grilles de salaires, une conversion d'une petite part des primes en points d'indice, 3 grades au lieu de 4 dans la catégorie C et la garantie de dérouler deux grades sur une carrière.

Commentaires CGT :

Ce dispositif imposé est autofinancé par les hospitaliers eux-mêmes ! En effet il ralentit et allonge les déroulements de carrière avec la fin des avancements bonifiés. En ce qui concerne les salaires, il amplifie les écarts entre les catégories au détriment des plus bas salaires et le transfert prime/point est une opération blanche.

Autrement dit ce simulacre de « protocole » n'est que poudre aux yeux pour les hospitaliers.

Les grilles indiciaires feront l'objet des revalorisations suivantes :

- **Catégorie A : en moyenne + 20 points d'indice majoré à l'horizon 2019**
- **Catégorie B : en moyenne + 13 points d'indice majoré à l'horizon 2018**
- **Catégorie C : en moyenne + 9 points d'indice majoré à l'horizon 2020**

Quelques miettes en échange d'un allongement des carrières sans réelle reconnaissance des qualifications et sans réelle augmentation des salaires, C'EST SE MOQUER DES FONCTIONNAIRES !

En marge du PPCR et pour information, des nouvelles grilles de rémunération pourtant officielles n'étaient pas appliquées sur le CH Lavour. Grace à la CGT elles le seront enfin au mois d'octobre avec un effet rétroactif.

N'hésitez pas à nous contacter pour faire un point sur votre salaire. Nous sommes à votre disposition.

6- QUESTIONS CGT

a) Composition de l'équipe de Direction et postes DRH et Directeur des Services Financiers

Nous avons déjà interpellé le Directeur (lettre ouverte du 28/09/16 et RDV du 10/10/16) sur ce sujet et sur la nécessité d'avoir notamment un interlocuteur DRH pour faire avancer par exemple les situations individuelles. Pour l'instant le Directeur veut toujours être partout mais risque d'être au final nul part !!!

b) Prolongation du dispositif de résorption de l'emploi précaire

La CGT suit depuis de longs mois ce dispositif qui permet aux contractuels d'accéder à l'emploi titulaire. Grâce à nos interventions des contractuels ont pu en bénéficier, donc titularisés.

Pour autant il reste deux collègues concernés par l'ancien dispositif. Leur situation sera réglée en 2017.

Le dispositif a été prolongé et les règles d'éligibilité modifiées. Nous avons demandé qu'on nous communique la liste des potentiels candidats.

c) Point situation UPC

Des lits sont toujours fermés en raison d'un manque de psychiatres. Le flou sur la création d'un service de psychogériatrie demeure.

d) Notation des agents suite maternité et note plafonnée à 24.75

Dorénavant les femmes ne seront plus pénalisées suite à la maternité ce qui constituait une discrimination.

Nous avons également dénoncé la méthode qui consiste à pénaliser les agents en ne les notant pas suite à une maladie de plus de 6 mois.

Toujours au chapitre de la note nous avons demandé et visiblement obtenu que la note des agents en fin de carrière ne soit plus bloquée arbitrairement à 24.75.

Le Directeur qui a partagé notre analyse (!) peut donc opérer ce changement important pour tous.

Si vous êtes concernées par une de ces situations contactez-nous, nos référents CAPL feront un point avec-vous de votre situation.

e) Bilan chirurgie ambulatoire

Nous sommes toujours dans l'attente d'un développement de cette activité comme annoncé à grandes trompettes en 2009 au moment de la fermeture de la chirurgie conventionnelle !

Les freins, causes, obstacles, difficultés et autres « faiblesses » sont de toute évidence identifiées depuis longtemps. Nul besoin d'audits inutiles et coûteux. Il faut agir !

f) Situation des agents en reclassement

La CGT dénonce le blocage de la carrière des agents en reclassement lors des dernières CAP. La Direction propose d'étudier leur situation au cas par cas. Les agents concernés peuvent venir nous rencontrer.

CONCLUSION

Encore une fois beaucoup de « parlotte » pour ce CTE qui a duré de 14 heures à 20 heures...pour peu de contenu.

Si le Directeur partage un certain nombre de nos analyses comme il le martèle voire le claironne à qui mieux mieux, nous lui disons chiche !

Faites avancer tous les dossiers portés par la CGT, individuels et collectifs, vous en avez la possibilité et le pouvoir. Quel bonheur !

CéGéTez-vous et mêlez-vous de votre Hosto !!!

Contactez-nous au: 05.63.83.30.38. Mail : cgt.chlavaur@wanadoo.fr

Retrouvez toutes nos infos sur notre site internet : www.cgt-chlavaur.fr